

**SOUTENIR L'ENGAGEMENT PATERNEL
POUR PROMOUVOIR
DES COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES**

**Mémoire du
Regroupement pour la Valorisation de la Paternité**

**Présenté à la Commission parlementaire
sur le deuxième plan d'action gouvernemental
découlant de la politique
*Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait –
Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité
entre les femmes et les hommes***

3 février 2011

**Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP)
1691, Pie-IX, bureau 207, Montréal, Québec, H1V 2C3
Téléphone : (514) 528-9227 Télécopieur : (514) 272-4057
Adresse électronique info@rvpaternite.org
Site Internet : www.rvpaternite.org**

TABLE DES MATIÈRES

Regroupement pour la Valorisation de la Paternité	3
Une préoccupation qui dépasse les frontières	4
Contexte social québécois	5
Bienfaits de l'engagement paternel	6
Présence des pères dans les politiques sociales	7
Argumentaire	9
Recommandations	11
Bibliographie	12

Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP)

Le RVP est un regroupement de 150 organismes et individus provenant de toutes les régions du Québec dont le mandat est de faire la promotion de l'engagement paternel. Une des forces du RVP est de réunir des représentants des milieux communautaires, institutionnels et universitaires, ce qui favorise une complémentarité des expertises tout en accroissant le rayonnement potentiel. Les principales valeurs du regroupement sont : l'importance de l'engagement paternel dans une perspective familiale pour le bien-être des enfants, l'égalité entre les sexes de même que l'inclusion des communautés culturelles. Toutes les actions du RVP sont fondées sur une approche positive et respectueuse.

Le RVP place l'égalité entre les sexes au coeur de ses actions et cette valeur est vécue au quotidien. Notre conseil d'administration est composé de quatre hommes et de trois femmes et il est dirigé par une présidente qui effectue des travaux de recherche sur la paternité depuis plus de vingt ans. L'an dernier, 60 % de femmes et 40 % d'hommes ont participé à notre colloque annuel, LA SU-PÈRE CONFÉRENCE, dont la première édition avait d'ailleurs été finaliste lors du Premier Gala Égalité. L'an dernier, le RVP avait aussi siégé sur un des jurys du Prix Égalité. Plusieurs de nos projets de valorisation de l'engagement paternel sont soutenus par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. À titre d'exemple, soulignons que le RVP mène actuellement une recension des services offerts aux pères québécois soutenu financièrement par ce Ministère.

Mentionnons que le RVP est financé au fonctionnement par Centraide du Grand Montréal et que le Ministère de la Famille et des Aînés soutient régulièrement ses initiatives. Mentionnons aussi que le RVP est partenaire d'un projet du Fonds québécois de recherche en sciences et en culture (FQRSC), une action concertée portant les effets des services préventifs auprès des pères en difficulté et de leurs enfants.

Le RVP croit profondément que la valorisation de la paternité constitue un moyen privilégié de promouvoir des comportements égalitaires puisque c'est dans la famille que se construisent les hommes et les femmes, les mères et les pères de demain.

UNE PRÉOCCUPATION QUI DÉPASSE LES FRONTIÈRES

La démarche du RVP s'inscrit à l'intérieur de tendances internationales qui considèrent que la participation des hommes est essentielle à la poursuite de l'égalité entre les sexes.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (2008) a d'ailleurs énoncé que *l'implication des hommes apparaît comme une condition sine qua non pour réussir l'égalité entre les femmes et les hommes* (p.2). Cette assemblée nous informe d'ailleurs que plusieurs pays européens :

(...) ont mis en place des programmes spéciaux pour les futurs pères afin de les impliquer pendant la grossesse; les personnels de santé qui suivent le parcours médicalisé de la mère sont sensibilisés au rôle que sera appelé à jouer le père (p.8).

La 53^e Commission de la Condition de la femme des Nations Unies (2009) reconnaît aussi que :

Chacun bénéficie de l'égalité entre les sexes, tout comme la société dans son ensemble pâtit de l'inégalité entre les sexes; elle tient à souligner, en conséquence, que les hommes et les garçons, en assumant leur part de responsabilité et en oeuvrant conjointement avec les femmes et les filles, apportent une contribution indispensable à la réalisation des buts de l'égalité entre les sexes... (p.2).

La même Commission précise aussi qu'il faut :

Prendre des mesures pour développer la participation des hommes à la prestation de soins au sein de la famille et dans les professions de soins, comme des campagnes d'information et de sensibilisation, l'éducation et la formation, les programmes scolaires, les programmes à l'intention des pairs et les politiques gouvernementales visant à promouvoir la participation des hommes et leurs responsabilités en tant que pères et prestataires de soins...(p.9).

Tout comme il en est des positions adoptées par ces instances internationales, le RVP considère qu'un dialogue entre les femmes et les hommes est une condition gagnante pour favoriser l'égalité entre les sexes.

CONTEXTE SOCIAL QUÉBÉCOIS

Depuis une trentaine d'années, la société québécoise a considérablement évolué sur le plan des relations entre les femmes et les hommes mais aussi quant à la représentation respective qu'ils ont de leur propre rôle. Cette évolution a été particulièrement marquante au sein de la famille et elle a transformé profondément la fonction de père (Dubeau, Devault et Forget, 2009).

Plusieurs indicateurs mettent en lumière, comme le constate le Conseil de la Famille et de l'Enfance dans son rapport annuel 2007-2008 (...) *une progression du désir des pères de s'investir auprès de leur jeune enfant* (p.42).

Cet investissement paternel se reflète, entre autres, par l'utilisation plus grande du congé de paternité. A cet effet, le Conseil de gestion de l'Assurance parentale (2006) nous informe qu'en 2006, 45 906 pères, soit 69,0 % des pères qui avaient droit à un congé de paternité, s'en sont prévalus. Il est précisé que dans 12 % des cas, le congé parental a été partagé entre le père et la mère mais aussi que, dans 9,6 % des cas, le père a pris seul ce congé (p.23).

Sur le plan de l'engagement des pères au quotidien, l'Institut national de la Statistique du Québec (2009) énonce que, par rapport à 1986, le temps dévolu par les pères à leurs enfants s'est accru de 75 % avec une augmentation de 0,6 heure par jour pour un total de 1,4 heure (p.39). Les mères quant à elles ont augmenté le temps de travail à l'extérieur. En comparaison à 1986, les mères avec un enfant – ou plus d'un enfant – de moins de 5 ans, ont augmenté leur temps de travail à l'extérieur de 0,2 heure par jour (3,5 %), tandis que celui des pères a baissé de 0,3 heure (3,7 %) (p.39).

L'implication des pères s'inscrit également dans le contexte des séparations et des divorces. Statistique Canada (2006) relate que, en 2006, 22,1 % des familles monoparentales étaient dirigées par des hommes. En 2004, une étude longitudinale réalisée pour le Ministère de la Justice du Canada nous informait que *les gardes partagées et les gardes exclusives accordées au père sont plus fréquentes au Québec qu'ailleurs au Canada. En outre, au Québec, les gardes partagées sont plus durables...* (p.28).

Ces différents indicateurs démontrent clairement que les pères sont de plus en plus présents auprès de leurs enfants et cette tendance semble devoir se maintenir puisqu'elle persiste déjà depuis plusieurs décennies. Cet engagement accru n'acquiert cependant toute sa signification qu'en regard des impacts positifs qui y sont associés.

BIENFAITS DE L'ENGAGEMENT PATERNEL

Les vingt dernières années ont vu se multiplier les études démontrant les effets positifs de l'engagement paternel (Dubeau, Devault et Forget, 2009).

Pour l'enfant, on constate que la présence attentive et constante de son père peut lui apporter une meilleure adaptation sociale, cognitive, scolaire et psychologique, de même que de meilleures habiletés d'autocontrôle. L'engagement d'un père apporte aussi à l'enfant, garçon ou fille, une meilleure adaptation aux stress quotidiens. De plus, un engagement paternel du père envers son enfant est susceptible de diminuer les effets de la pauvreté sur ce dernier. En effet, même après une séparation, si le père continue à subvenir au bien-être matériel de son enfant, il contribue ainsi de manière non négligeable à l'amélioration de ses conditions de vie. Un lien émotif père-enfant qui se maintient à travers le temps constitue donc un facteur de bien-être majeur dans la vie des jeunes et ce, jusqu'à leur âge adulte.

L'organisation mondiale de la Santé constate aussi qu'un plus grand engagement des pères envers leurs enfants entraîne des effets positifs pour la mère des enfants (OMS, 2007). À cet effet, les études démontrent que l'implication du père des enfants diminue le stress économique et la pression de la gestion du quotidien, apporte une satisfaction conjugale, soutient le développement de l'enfant et diminue le nombre d'interventions

médicales lors de l'accouchement. Le partage des préoccupations parentales et le temps passé par le père avec l'enfant constituent un facteur d'équilibre important pour la mère puisqu'il lui évite d'assumer ce rôle, seule.

Pour le père, l'engagement paternel contribue à une meilleure estime de soi et représente une importante source de valorisation, augmente la satisfaction conjugale et améliore sa santé physique et mentale.

Ces impacts positifs d'une présence accrue et de qualité des pères auprès de leur enfant incitent à soutenir et à valoriser leur engagement. Les nombreuses études portant sur les déterminants de l'engagement paternel sont riches à cet égard et indiquent qu'il ne s'agit pas d'une simple question de bon vouloir des pères. L'engagement des pères relève à la fois des caractéristiques personnelles du père, de la mère, des enfants, des environnements sociaux élargis mais également des contextes culturels et politiques.

PRÉSENCE DES PÈRES DANS LES POLITIQUES SOCIALES QUÉBÉCOISES

Le Conseil de la Famille et de l'Enfance dans son rapport annuel 2007-2008 nous indique que, dans les politiques sociales québécoises (...) *peu d'éléments sont destinés particulièrement à la condition paternelle.* (p.96) Cette situation est préoccupante puisque, *l'engagement paternel est aussi déterminé par des éléments de l'environnement telles les caractéristiques culturelles des pères ou celles des politiques et des lois qui existent en matière de famille, notamment.* (p.89).

Bien sûr, le congé parental constitue une mesure exemplaire puisqu'il tient compte des réalités spécifiques aux mères et aux pères, tout en offrant aux jeunes parents une souplesse d'application digne de mention. Cette mesure pourrait même être bonifiée puisqu'elle favorise un engagement paternel précoce ainsi qu'une plus grande implication des hommes dans le quotidien des familles, et, de ce fait, soutient la mise en œuvre de comportements égalitaires.

Malheureusement, les pères québécois ne sont pas toujours aussi présents dans les politiques sociales. Dans le Programme national de Santé publique 2003-2012 - mise à jour 2008 -, le mot *père* est absent alors que le mot *mère* apparaît à 56 reprises. Dans le Plan stratégique 2008-2012 du ministère de la Famille et des Aînés, le mot père est aussi absent. Dans le document du gouvernement du Québec *La politique familiale du Québec : où en sommes-nous ? (2009-2010)*, il y a deux mentions du mot *père* mais uniquement en lien avec le programme de congé parental mentionné précédemment. La nouvelle politique de périnatalité québécoise se démarque cependant et propose *d'adapter les pratiques, les interventions et les services offerts (...) de façon à accueillir et à favoriser l'engagement des pères envers leur jeune enfant* (p.63). Il faudra toutefois attendre la publication du plan d'action lié à cette politique afin de constater si des mesures concrètes seront mises en place.

Il nous semble aussi que plusieurs programmes de soutien aux familles s'intéressent insuffisamment aux pères. Il y a même souvent des contradictions significatives entre les énoncés de principes et la mise en place des services (Deslauriers, 2005). Mentionnons, par exemple, le programme des Services intégrés en périnatalité et petite Enfance (SIPPE) dont l'objectif est de favoriser la Santé des mères, des pères et des enfants de 0 à 5 ans mais dont la fiche de périnatalité, qui doit être remplie par un parent bénéficiaire de service, ne peut l'être que par la mère. Un père monoparental ne peut donc remplir cette fiche et, de ce fait, les interventions peu fréquentes auprès des pères ne sont donc pas comptabilisées.

Pour mieux comprendre la place qu'occupent les pères dans les politiques sociales québécoises, nous croyons essentiel qu'une étude soit réalisée à ce sujet. Avec cet outil, il serait possible d'analyser la situation de manière à proposer des mesures spécifiques et appropriées afin de soutenir véritablement l'engagement paternel pour le bien-être des enfants, des mères et des pères. Le Conseil de la Famille et de l'enfance énonçait d'ailleurs que : *L'action de l'État est un incontournable à analyser pour comprendre l'engagement des pères, en commençant par les obligations et les droits qu'il attribue aux parents. Les politiques publiques, auxquelles les chercheurs s'intéressent, font partie des déterminants de l'engagement paternel relativement peu étudiés* (p.89).

Il est intéressant de se souvenir ici que le rapport *Un Québec fou de ses enfants* déposé en 1991 recommandait déjà au Gouvernement du Québec de valoriser l'engagement paternel et d'adapter les services aux réalités des pères. Les connaissances acquises au cours des vingt dernières années nous amènent à croire, par exemple, qu'il serait tout à fait réalisable de mettre sur pied un projet, en collaboration avec le ministère de la Famille et des Aînés, afin de mieux intégrer les réalités paternelles dans l'offre de services des Organismes communautaires Famille du Québec. Différents projets dans d'autres secteurs pourraient aussi être mis en œuvre afin de concrétiser cet objectif.

Il est à noter finalement que la conciliation travail-famille constitue aussi un déterminant important de l'engagement paternel. Les études tendant à démontrer que l'attitude des employeurs est différente selon que le parent est masculin ou féminin. Les politiques sociales à cet égard devraient donc s'interroger, selon nous, sur l'impact du genre des parents.

ARGUMENTAIRE

La valorisation et le soutien à l'engagement paternel représentent des avenues prometteuses pour travailler à des changements effectifs et en profondeur des rôles différenciés des filles et des garçons, des femmes et des hommes, dans la famille et dans divers domaines de la société. Il en va de même pour favoriser une meilleure articulation des responsabilités familiales et professionnelles des femmes et des hommes. Le RVP croit que l'on doit mieux soutenir l'engagement paternel et ainsi, promouvoir des comportements égalitaires au sein de la famille, un lieu central où se construisent les hommes et les femmes, les pères et les mères de demain.

Cet énoncé rejoint tout à fait les préoccupations de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* puisque celle-ci stipule *qu'il est important de (...) promouvoir l'engagement paternel ainsi que de soutenir les femmes et les hommes dans l'exercice de leurs obligations parentales* (p. 13).

Comme le Conseil de la Famille et de l'Enfance, nous considérons que les politiques sociales constituent un déterminant important de l'engagement paternel.

En conséquence, le RVP soumet à la Commission parlementaire sur le deuxième plan d'action gouvernemental pour l'Égalité entre les femmes et les hommes découlant de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS DU RVP
AFIN DE SOUTENIR L'ENGAGEMENT PATERNEL POUR PROMOUVOIR DES
COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES

- 1) Qu'une étude soit réalisée portant sur la place des pères dans les politiques sociales afin que des recommandations soit formulées pour que l'engagement paternel soit mieux soutenu par l'État québécois ;
- 2) Que l'État québécois prenne connaissance de l'analyse des services aux pères qui sera publiée par le RVP en mai 2011 afin de mettre en place des mesures pour mieux intégrer les réalités paternelles dans l'offre de services à la famille des réseaux communautaires et institutionnels ;
- 3) Que le prochain Programme national de Santé publique du Québec intègre les réalités paternelles pour le bien-être physique et psychologique des enfants ;
- 4) Que le Plan d'action de la Politique de Périnatalité 2008-2018 reflète les convictions, les buts, les valeurs et l'éthique de cette politique ainsi que les priorités de mise en œuvre qui y sont exprimées visant à soutenir l'engagement paternel ;
- 5) Qu'un projet soit mis en place, en collaboration avec le Ministère de la Famille et des aînés, afin que les réseaux des Organismes communautaires Famille qui s'étend dans toutes les régions du Québec soutienne plus efficacement l'engagement paternel pour le mieux-être des enfants, des mères, des pères et de la société toute entière ;
- 6) Que le congé de paternité soit bonifié afin qu'il favorise davantage un engagement précoce des pères pour le bénéfice de tous les membres de la famille ;
- 7) Que les efforts du Gouvernement du Québec pour soutenir une meilleure conciliation travail-famille se poursuivent en portant une attention particulière aux relations des employeurs avec les pères.

BIBLIOGRAPHIE

Allen S. et K. Daly. 2007. *The Effects of Father Involvement : An Updated Research Summary of the Evidence*, Father Involvement Initiative Ontario Network.

Conseil de gestion de l'assurance parentale (2006). *Statistiques officielles sur les prestataires, 2006*. (Site Internet : www.cgap.gouv.qc.ca).

Conseil de la famille et de l'enfance (2008). *Rapport annuel 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants portant sur l'engagement des pères*, Québec, Conseil de la Famille et de l'Enfance.

Conseil de l'Europe (2008). *Impliquer les hommes pour réussir l'égalité entre les femmes et les hommes*. Assemblée parlementaire.

Deslauriers, J.-M. (2005). Les jeunes pères et les politiques sociales québécoises, *Enfances, Familles, Générations*, (3). [En ligne] <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/012539ar.html>.

Dion, G. et A. Lemelin (2008). *Statistiques officielles 2008*, Québec, Conseil de gestion de l'assurance parentale, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. [En ligne] www.cgap.gouv.qc.ca/publications/pdf/stat_RQAP200806.pdf.

Dubeau, D., A. Devault, et G. Forget, (2009). *La paternité au XXI^e siècle*. Québec, Presses de l'Université Laval.

Gouvernement du Québec (2009). *La politique familiale du Québec : où en sommes-nous ? (2009-2010)*, Québec, Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec. 2008. *Politique de périnatalité 2008-2018*. Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Groupe de travail pour les jeunes (1991). *Un Québec fou de ses enfants : rapport du Groupe de travail pour les jeunes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications.

Institut de la statistique du Québec (2009). *Le marché du travail et les parents*, 2009, p. 39.

Juby, H., N Marcil-Gratton et C. Le Bourdais (2004). *Quand les parents se séparent : Nouveaux résultats de l'enquête longitudinale sur les enfants et les jeunes*, Ottawa, ministère de la Justice du Canada, 60 p. (Gouvernement du Canada).

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). *Politique de périnatalité 2008-2018*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ministère de la Famille et des Aînés (2008). *Plan stratégique 2008-2012 du ministère de la Famille et des Aînés*, Québec, Ministère de la Famille et des Aînés.

Nations Unies, New York (2009). Commission de la condition de la femme. Rapport sur les travaux de la cinquante-troisième session (2-13 mars 2009). Conseil économique et social.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)-Europe (2007). *Fatherhood and health outcomes in Europe*, WHO Regional Office for Europe.

Programme national de santé publique 2003-2012. Mise à jour 2008, Québec, Direction générale de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux. [En ligne] <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/ff/documentation/2008/08-216-01.pdf>.

Secrétariat québécois à la condition féminine (2007a). *Pour que l'égalité de droits devienne l'égalité de fait. Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Québec, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. [En ligne] http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique_fr.pdf.

Statistique Canada (2001, 2006). *Recensement du Canada de 2001 et Recensement du Canada de 2006*.